

Rappel concernant les Qualifiés aux Championnats

Par le passé, des convocations étaient données aux qualifiés en fin de qualificatif... et des convocations restaient sur place (pensons au développement durable!).

Par l'intermédiaire de cette page, je rappelle 2 points importants lorsque vous êtes qualifiés:

Selon l' **Article 27 (fascicule 1: Règles communes): Transmission des résultats**

Les comités sont tenus, sous peine de non qualification, d'adresser au responsable de zone concernée les résultats complets dans les 8 jours suivant la finale régionale, et au plus tard 30 jours avant la finale nationale.

Le bordereau de qualifiés, comprenant les noms des joueurs qualifiés et les noms des joueurs remplaçants doit être retourné au responsable de zone au plus tard 30 jours avant la finale nationale. Aucun nom supplémentaire ne pourra plus être inscrit sur ce bordereau après cette date.

Et selon les convocations:

« Vous devrez vous présenter le jour de la première séance de votre championnat entre 10h00 et 12h00 à la salle de votre championnat à ..., selon le programme diffusé dans TarotMag ou sur le site FFT. Des pénalités seront infligées aux joueurs se présentant entre 12h00 et 12h15. Les remplacements éventuels auront lieu à 12h15.

En cas de forfait, vous préviendrez immédiatement par téléphone ou par Mail le siège de la FFT jusqu'au jeudi (2 jours avant le championnat) à 16h00, ou votre président de CCR.

Les téléphones portables doivent être éteints ou remis à l'arbitre et les animaux sont interdits dans les salles de Championnat.

Jouer un Championnat de France doit être considéré comme un honneur, une tenue correcte sera exigée.

Dans l'attente de vous retrouver, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.

Le président de la CCN-Organisation »

Ainsi:

- ce n'est pas ni aux joueurs ni au président du comité ou à un autre membre du comité de décider des remplacements une fois le bordereau établi conformément aux réponses des joueurs données lors de l'annonce des résultats.
- un joueur qui a refusé sa qualification ne peut revenir sur sa décision; il vaut mieux donc accepter dans un premier temps, quitte à refuser sa qualification quelques jours après auprès du président-CCR (les remplaçants seront alors prévenus).
- si besoin est, une convocation mentionnant un des points ci-dessus sera envoyée par mail à la demande, comme cela s'est produit par le passé.

N'oublions pas pour conclure de féliciter encore une fois chaque qualifié lorrain, et de leur souhaiter d'aller le plus loin possible en phase finale de championnat de France.

Le président-CCR
Philippe MILLAN